

Compte rendu de la séance du jeudi 31 mars 2022

Présents : Laurent GAUBIAC, Christian ROCHETTE, Cédric SCHMITTER, Corine LESTEVEN, Géraldine CHASSAING, Valérie ATTOUI, Didier CAZALIS, Olivier HEYER.

Excusés : 0.

Représenté : Patrick Boyer par Olivier HEYER, Bernard SOUYRIS par Cédric SCHMITTER

Absents : 0

Secrétaire de la séance: Olivier HEYER.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 10 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 10 février 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 10 février 2022.

2. DELIBERATION AUTORISATION SEANCE DE CINEMA

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet d'une séance de cinéma en plein air sur la commune de Brouzet les Quissac, dans le cadre du dispositif de cinéma itinérant en Piémont Cévenol.

Vu l'attribution d'une séance de cinéma par la Communauté de Communes Piémont Cévenol,

Vu la date réservée pour le samedi 20 août 2022,

Vu la demande de l'opérateur chargé d'effectuer ces séances,

Vu la prise en charge financière par la Communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise l'opérateur CINECO sise à la Paillote 48110 St Martin de Lansuscle, à projeter des séances de cinéma commerciales en extérieur sur la commune de Brouzet les Quissac.

3. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats du compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021, et celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion.

4. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Cédric SCHMITTER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Laurent GAUBIAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 223 952.51 €

Recettes réalisées : 218 621.52 €

Excédent 2021 : 189 762.87 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées: 54 450.29 €

Recettes réalisées: 15 432.56 €

Déficit 2021: 16 384.15 €

Excédent global de : 173 378.72 €

Monsieur Laurent GAUBIAC sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.
Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

5. AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

Excédent 2021 de 189 762.87 €

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
excédents de fonctionnement capitalisés au 1068 : 26 384.15 €
excédent de fonctionnement à reporter à la ligne 002 : 163 378.72 €.

6. VOTE DU COMPTE DE GESTION DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal des résultats du compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2021, et celui-ci n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Après discussion, le conseil municipal, décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion.

7. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de cédric SCHMITTER
délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Laurent GAUBIAC après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses réalisées : 72 198.48 €

Recettes réalisées : 63 609.37 €

Excédent 2021 : 66 667.40 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses réalisées: 38 354.42 €

Recettes réalisées: 49 576.94 €

Excédent 2021: 38 479.26 €

Excédent global de : 105 146.66 €

Monsieur Laurent GAUBIAC sort de la salle et ne participe pas au vote du compte administratif.
Après discussion, le conseil municipal vote à l'unanimité le compte administratif 2021.

8. AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT SERVICE ASSAINISSEMENT.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 66 667 .40 €

Après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :
66 667.40 € à la ligne 002.

Séance levée à 19h45

Le Maire
Laurent GAUBIAC

